



24 octobre 2019

Forces Motrices Valaisannes (FMV)

Le Conseil d'Etat propose Damien Métrailler à la présidence

Le Conseil d'Etat proposera à l'Assemblée générale 2020 des Forces Motrices Valaisannes (FMV) de nommer Damien Métrailler à la présidence de son Conseil d'administration. Il a également adopté une nouvelle stratégie du canton du Valais en tant qu'actionnaire majoritaire de FMV. Celle-ci prévoit notamment de favoriser la mise en place d'une plateforme commune pour une gestion optimale du portefeuille énergétique valaisan sur le marché national et international. La stratégie prévoit également la concrétisation, en collaboration avec les gestionnaires de réseaux de distribution, de la création d'une société cantonale unique pour le réseau de distribution suprarégional.

Le 4 juin prochain, l'Assemblée générale des Forces Motrices Valaisannes (FMV) doit nommer un nouveau président. Le président actuel, Jean-Michel Cina, ne se représentera pas, car son mandat au sein du Conseil d'administration aura atteint sa durée maximale, fixée à douze ans.

Pour le remplacer, le Conseil d'Etat propose à l'Assemblée générale la désignation de Damien Métrailler, actuel président des communes concédantes et vice-président de FMV. En vue des négociations lors des futurs droits de retour des concessions entre le canton et les communes concédantes, Damien Métrailler possède les connaissances et le réseau nécessaire pour mener à bien les futurs défis de la société. Il permettra également de renforcer les liens entre ces communes et FMV. Cette proposition s'inscrit aussi dans la continuité du développement stratégique réussi de FMV ces dernières années sous la responsabilité de Jean-Michel Cina, président sortant, et de Paul Michellod, directeur général sortant, notamment dans les domaines de la diversification de la production électrique, de la commercialisation et de la digitalisation.

Le Conseil d'Etat a également adopté la nouvelle stratégie de l'actionnaire majoritaire de FMV, élaborée en collaboration avec les responsables de FMV. Celle-ci tient compte de la politique énergétique et climatique définie notamment dans la stratégie énergétique 2050 acceptée par le peuple suisse, ainsi que dans la vision 2060 adoptée par le Conseil d'Etat, laquelle envisage à long terme un approvisionnement énergétique 100% renouvelable et indigène.

Cette stratégie de l'actionnaire majoritaire souhaite consolider le rôle de FMV comme un acteur-clé de la politique énergétique cantonale, en renforçant l'hydroélectricité valaisanne, en exploitant davantage les sources d'énergies renouvelables, en contribuant à la stabilité des réseaux électriques et en favorisant la maîtrise des activités dans la chaîne de valeur énergétique. Dans ce but, le Conseil d'Etat encourage FMV à poursuivre le chemin de la collaboration étroite avec tous les autres acteurs du secteur énergétique valaisan (communes, canton, producteurs d'énergie, distributeurs d'énergie).



Au cours de ces dernières années, FMV s'est fortement investie en vue de sécuriser ses débouchés commerciaux. Avec le retour progressif des concessions hydrauliques et l'expansion de la production photovoltaïque, la production d'électricité en mains locales va dépasser le volume de la consommation. De plus en plus de communes devront commercialiser leur production sur le marché national et international. FMV jouera un rôle moteur pour mettre en place, en collaboration avec les autres acteurs de la branche, une plateforme commune pour une gestion optimale du portefeuille énergétique valaisan sur le marché national et international. Dans ce contexte, il est important d'exploiter au mieux les opportunités dans le domaine de la digitalisation.

Dans le domaine de la distribution d'électricité, le Conseil d'Etat veut favoriser la mise en place d'une société cantonale unique du réseau pour l'exploitation du réseau de distribution électrique suprarégional, prévue par la législation cantonale. A cet égard, il attend de FMV, en tant qu'actionnaire majoritaire de Valgrid et B-Valgrid, des propositions concrètes en accord avec les autres distributeurs concernés.

Personne de contact

Roberto Schmidt, président du Conseil d'Etat, chef du Département des finances et de l'énergie, 079 220 32 29